

DECRET n° 98-66 du 23 Février 1998
PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS DANS LES TRIBUNAUX
DE GRANDE INSTANCE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL D'OWANDO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE.

Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;

Vu la Loi n°023/92 du 20 Août 1992 portant statut de la Magistrature;

Vu le Décret 002/97 du 2/11/97 portant nomination des Membres du
Gouvernement.

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats dont les noms et prénoms suivent sont
nommés ainsi qu'il suit au Tribunal de Grande Instance d'Owando :

- DEMBA Armand, Magistrat 1er grade 1er échelon, Président du Tribunal
de Grande Instance.
- MPIMI-MBANGA Albert, Magistrat 1er grade 2è échelon, Procureur de
la République.
- KEMOKO Gabriel, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge d'Instruction.
- YOUNGA-KISSENGOU Daniel, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge du
siège.

Article 2 : Les Magistrats dont les noms et prénoms suivent sont nommés
ainsi qu'il suit au Tribunal de Grande Instance de Ouesso :

- MIAMBI Michel, Magistrat 1er grade 1er échelon, Président du Tribunal
de Grande Instance.
- KOULANGOU Ferdinand, Magistrat 1er grade 1er échelon, Procureur de la
République.

- MOULONGO Jean Marie, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge d'Instruction.
- LOUTETE Jérôme, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge du siège.
- MPOUO-MOUTSOUKA, Magistrat 2è grade 1er échelon, Juge du siège.

Article 3 : Les Magistrats dont les noms et prénoms suivent sont nommés ainsi qu'il suit au Tribunal de Grande Instance d'Impfondo :

- MANOTA Justin, Magistrat 1er grade 1er échelon, Président du Tribunal de Grande Instance.
- BISSOKO Armand, Magistrat 2è grade 3è échelon, Procureur de la République.
- NGOUYA Jean Pierre, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge d'Instruction.
- MABIALA-MENA-KOUNTIMA, Magistrat 2è grade 1er échelon, Juge du siège.
- GABELE MANDELOU Jean, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge du siège

Article 3 : Les intéressés percevront les indemnités fixées par les textes en vigueur.

Article 4 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le

23 FEVR. 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Pierre NZE

Le Ministre des Finances et du Budget

Mathias DZON